

# Règlement du trail du Mont Saint Michel 2026

## Règlement du trail du Mont Saint-Michel (73)

Dimanche 12 avril 2026

Le Trail du Mont Saint Michel est organisé par l'association MSN 73 affiliée à la FSGT de Savoie.

Vous pouvez contacter les organisateurs par email à l'adresse suivante :

[montagnesportsnature.savoie@gmail.com](mailto:montagnesportsnature.savoie@gmail.com)

### PARCOURS

Environ 95% du parcours se déroule sur des chemins, sentiers et routes forestières sur les communes rurales de Barby et de Curienne. Depuis la zone de départ et d'arrivée, panorama exceptionnel sur les Belledones et la chaîne de l'Epine, le Nivolet et le massif des Bauges, la Chartreuse et le Mont Granier.

Parcours Nature parcourant le Mont Saint Michel et le plateau de la Leysse :

Parcours	Distance	Dénivelé	Heure départ
MEGATRAILOZOR (DUO & SOLOS)	27 km	1600 m	8H30
TRAILOZOR (DUO & SOLOS)	17 km	800 m	9H30
TRAILOUNET	10 km	300 m	10H00
RANDOUNETTE	8 km	300 m	9H35

Pour la randonnée **Randounette**, il n'y a pas de chronométrage. Le départ sera donné à 9H35. Il est impératif que les participant.e.s retournent à l'arrivée pour des raisons de sécurité. Une caution (pièce d'identité) sera demandée lors du retrait du dossard.

Pour les **Parcours Enfants**, l'accès est libre et il n'y a pas de chronométrage. Autorisation parentale à signer lors de la remise du dossard sur place :

Les parcours font l'objet d'un balisage avec des fanions orange, de la rubalise en tissu blanc, flèches directionnelles et peinture biodégradable au sol ou sur des points remarquables.

Certains passages difficiles ou trompeurs ont été particulièrement soignés. Restez vigilants !

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, notamment en cas de conditions météorologiques défavorables ou de contraintes administratives indépendantes de sa volonté.

# Règlement du trail du Mont Saint Michel 2026

Il n'est pas permis de courir avec un chien, même tenu en laisse.

**Les bâtons ne sont pas autorisés pour des raisons d'érosions des sols, sous peine de disqualification.**

## Attitude Éco citoyenne et Respect du Patrimoine Naturel

Il est demandé à chacun de respecter l'environnement :

- Les participants doivent accepter l'ensemble de nos actions et engagement écologiques,
- Ne jeter aucun emballage et détritus sur la totalité du parcours. Des poubelles sont à disposition aux ravitaillements,
- Respecter les différents milieux traversés : les parcours traversent des milieux secs abritant des espèces d'affinité méridionale, assez rares en Savoie. Ces milieux sont fragiles et sensibles à l'érosion. Ne pas sortir des chemins et sentiers.

Animations gratuites par France Nature Environnement sur la zone de départ / arrivée.

## **HORAIRES**

Départ à proximité de la salle des Fêtes de Barby (Av. Paul Chevallier, 73230 Barby).

### Départs

- MEGATRAILOZOR : 8H30
- TRAILOZOR : 9H30
- RANDOUNETTE : 9H35
- TRAILOUNET : 10H00
- PARCOURS ENFANTS : Fin de matinée (à confirmer)

Les horaires de départ vous seront reprécisés lors du retrait des dossards. Ils sont susceptibles de légèrement évoluer, les informations vous seront confirmées par mail la semaine avant le départ.

## **BARRIERES HORAIRES - ABANDON**

Sur le 27km, une barrière horaire est fixée au km 12 (Marle), à 2h15 de course, soit 10h45 et une seconde barrière horaire, à la chapelle du MSM, au km 19, à 3h30 de course, soit 12h00.

Sur le 10km, la barrière horaire à l'arrivée est fixée à 2h00 de course après le dernier départ (soit 12h00).

Sur le 17km, la barrière horaire à l'arrivée est fixée à 3h15 de course après le dernier départ (soit 12h45).

Sur le 27km, la barrière horaire à l'arrivée est fixée à 5h15 de course après le dernier départ (soit 13h45).

Tout concurrent n'ayant pas pointé à ces barrières horaires dans les délais impartis sera arrêté, se verra retirer le dossard et ne sera pas classé. La puce devra être remise à l'organisation.

**En cas d'abandon, le.a concurrent.e doit impérativement se signaler** auprès du bénévole le plus proche et lui remettre son dossard. Il devra, si son état le permet, regagner le point de sortie le plus proche par ses propres moyens. Il est demandé de **remettre la puce à l'organisation sous peine de se la voir facturée**.

**Tous les frais non justifiés engagés à des fins de recherche de coureurs n'ayant pas respecté ces consignes leurs seront facturés.**

# Règlement du trail du Mont Saint Michel 2026

## RAVITAILLEMENT

Il est demandé aux coureurs de partir en autosuffisance liquide pour tous les parcours et minimum 1l pour les 17 et 27km : poche à eau, bidons ou gourdes de ceinture. **OBLIGATOIRE** (vérification aléatoire sur la course).

- Pas de ravitaillement pour le 10km, et la Randounette
- 1 ravitaillement sur le 17 km (solide/liquide, au km 7),
- 2 ravitaillements sur le 27 km (1 liquide au km 11 et 1 solide/liquide au km 18).

Il n'y aura ni gobelets, ni contenants aux ravitaillements, prévoir son contenant individuel.

En dehors de ces zones, l'assistance est interdite sous peine de sanction (15 minutes de pénalité aux contrevenants pris en flagrant-délit !).

## CHRONOMETRAGE

Les épreuves MEGATRAILOZOR, TRAILOZOR, TRAILOUNET font l'objet d'un chronométrage officiel et les résultats seront disponibles sur le site Strayde, [www.strayde.com](http://www.strayde.com).

## ORGANISATION des DEPLACEMENTS

Mobilités douces :

- Mise en place d'une navette gratuite au départ de la gare de Chambéry à 7h00 pour se rendre sur la ligne de départ. La navette s'arrêtera aux arrêts réguliers de la ligne B. Le coureur pourra prendre la ligne régulière B au retour à sa charge.
- Parking vélo sur l'aire de départ (non-surveillée, responsabilité individuelle pour l'attacher).
- Covoiturage - évènement créé sur <https://togetzer.com/covoiturage-evenement/g0tnp7>

Parkings voiture à proximité (salle des Fêtes, parking de l'église...). Prière de ne pas gêner les riverains.

Un espace consigne sera à disposition. Pas de vestiaires, ni de douches.

Pas de navette de rapatriement en cas d'abandon.

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les épreuves MEGATRAILOZOR, TRAILOZOR, TRAILOUNET sont ouvertes aux hommes et femmes, licenciés ou non en possession d'un(e) :

- Licence FFA, FFTRI, FFCO, FSGT en cours de validité à la date de la manifestation,
- Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, daté de moins d'un an **à la date de la compétition** (certificat rédigé en langue française) ou d'une photocopie de ce certificat certifiée conforme.
- PPS valide à la date de la course

Pour la randonnée pas de certificat médical obligatoire. Il appartient à chacun de s'inscrire en fonction de ses capacités.

**ET en fonction des catégories d'âges :**

- Trailounet 10km, à partir de 16 ans au jour de la course.
- Trailozor 17km, à partir de 18 ans au jour de la course (catégorie junior)
- Mégatralozor 27km, à partir de 20 ans au jour de la course (catégorie espoir)

# Règlement du trail du Mont Saint Michel 2026

Les inscriptions ne seront validées qu'à réception de la photocopie de la licence ou du certificat et du paiement de l'inscription au maximum 1 semaine avant l'événement, soit le 02/04/26 à 23h59. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte. AUCUN COMPLEMENT DE DOSSIER (PAIEMENT OU CERTIFICAT / PPS / LICENCE) NE SERA ACCEPTE LORS DU RETRAIT DES DOSSARDS.

Tout engagement est personnel. Pour des raisons de sécurité, les échanges de dossard en dehors de ceux effectués par l'organisation sont interdits. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

**Les inscriptions sont limitées à 630 dossards dont 150 par parcours solo, 40 par parcours duo et 100 pour la marche.**

## Courses DUO (Mégatrailozor et Trailozor)

Les courses en duo sont ouvertes pour les catégories hommes, femmes et mixte. Il est nécessaire de franchir ensemble la ligne d'arrivée pour obtenir un classement. 1 puce par duo. Pas de bascule possible sur la course solo.

AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE

## TARIFS D'INSCRIPTION

Le montant de l'inscription est fixé à :

Parcours	Avant le 15/03/2026 minuit	A partir du 16/03/2026
10km	12€	15€
17km solo	19€	23€
17km duo	18€ par coureur	22€ par coureur
27km solo	27€	30€
27km duo	25€ par coureur	28€ par coureur
Randounette	5€ par marcheur	7 € par marcheur

Les frais de plateforme sont à la charge de l'organisateur. Par ailleurs, 2€/dossard sera reversé à une association environnementale (France Nature Environnement).

Lors de l'inscription, chaque participant a la possibilité de faire un don libre pour l'association environnementale France Nature Environnement..

## Inscription aux courses et à la randonnée

Les inscriptions se font exclusivement en ligne, sur la plateforme Strayde, [www.strayde.com](http://www.strayde.com) avec règlement par CB et sont possibles jusqu'au vendredi 10/04 23h59.

Pour la course enfants, inscription gratuite sur Strayde, [www.strayde.com](http://www.strayde.com) ou sur place le samedi 11/04 de 15h à 17h30 et le dimanche 12/04 à partir de 7h15. Autorisation parentale à signer lors de la remise du dossard sur place.

## Offre groupe

Création d'un groupe sur demande avec 10% de réduction par dossard ou 1 dossard offert (course au choix) pour 10 participants. Contacter [montagnesportnature@gmail.com](mailto:montagnesportnature@gmail.com) pour toute information.

L'inscription comprend: l'assistance médicale, le chronométrage, les ravitaillements sur le parcours, un lot coureur et une collation à l'arrivée.

# Règlement du trail du Mont Saint Michel 2026

## RETRAIT DES DOSSARDS

- Pour les courses, MEGATRAILOZOR, TRAILOZOR, TRAILOUNET, retrait des dossards possible à la salle des fêtes de Barby le samedi 11/04, de 15h à 17h30 ou le dimanche 12/04 à partir de 7h15
- Pour la randonnée, RANDOUNETTE, retrait des dossards uniquement le dimanche 12/04 à partir de 7h15, à la salle des fêtes de Barby en échange d'une pièce d'identité qui sera rendue après le passage de la ligne d'arrivée.

## REMBOURSEMENT - ANNULATION ou ARRÊT DE COURSE

Si l'organisation se voit contrainte d'annuler les 3 courses, le remboursement sera intégral (hors frais d'inscription).

En cas d'annulation du coureur :

- Remboursement 100% (hors frais de dossier) sur présentation d'un certificat médical jusqu'au 29/03/26 inclus ou 50% (hors frais de dossier) jusqu'au vendredi 05/04/26 inclus. Pas de remboursement au-delà de cette date.
- Aucun remboursement en cas d'absence au départ.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours, d'interrompre momentanément les courses, de retarder les départs des courses, voire de les annuler en cas de mauvaises conditions météorologiques, sans préavis.

Les décisions de suspension ou d'arrêt des courses auront pour seul intérêt la sécurité des coureurs et bénévoles.

Dans ce dernier cas, un remboursement de 75% du montant de l'inscription sera assuré.

## SECURITE – ASSISTANCE

Elle est assurée par les postes de secours et de contrôles mis en place par l'organisation sur le parcours. Les concurrents se doivent assistance mutuelle, en prévenant le plus rapidement possible les bénévoles disposés sur le parcours (avec si possible position, état et numéro de dossard). Le responsable médical est parfaitement habilité à mettre hors course un concurrent qu'il juge inapte à continuer l'épreuve. Si celui-ci passe outre, ce sera sous sa propre responsabilité et il sera de toute façon disqualifié à l'arrivée. Ne dépassiez jamais vos limites, restez lucides et prudents.

Il n'y a pas de transports/rapatriement en cas d'abandon sur le parcours.

## DISQUALIFICATION

La décision de mettre hors course un concurrent dépend souvent d'abord de lui-même :

- Non-respect du présent règlement,
- Non-respect du code de la route,
- Echange de dossard,
- Non-respect du milieu naturel et de l'environnement traversé / jets ou abandons de détritus hors zone de ravitaillement,
- Non-présentation aux postes de contrôles ou passage hors délais,
- Non-respect d'une décision médicale,

# Règlement du trail du Mont Saint Michel 2026

- Assistance alimentaire sur le parcours hors ravitaillement,
- Non-assistance à une personne en difficulté,
- Non-respect des bénévoles sur le parcours,
- Sorties du sentier balisé, non-respect des traces.

## PODIUM - RECOMPENSES

Podium aux environs de 12h30 selon les arrivées.

Récompenses aux 3 premiers de chaque course hommes et femmes, ainsi qu'au 1<sup>er</sup> duo par catégorie homme/femme/mixte .

## DROIT A L'IMAGE ET CNIL

La participation au Trail du Mont Saint Michel entraîne le renoncement du droit à l'image relatif à cette épreuve, tout comme le renoncement à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image ou de son adresse e-mail pour laquelle il autorise sans réserve l'organisation et ses partenaires à communiquer sous forme d'informations. Conformément à la loi n° 78- 17 « informatique et liberté » du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès (art.34 à 38) et de suppression (art.26) des données qui vous concernent. Pour l'exercer il vous suffit de contacter l'organisation et ou ses partenaires. De même, à tout moment vous pouvez demander à ne plus recevoir leurs mails.

## ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident et de défaillance dû à un mauvais état de santé. Les licenciés bénéficient des garanties offertes par l'assurance liée à leur fédération sportive et il incombe aux autres participants de vérifier que leur propre assurance les couvre pour ce type d'activité ou de s'assurer en conséquence.

## CONDITIONS GENERALES - ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de s'inscrire de son plein gré à cette épreuve entraîne l'acceptation sans aucune restriction du présent règlement.

Il engage le concurrent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve, dégageant ainsi de toutes responsabilités les organisateurs en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect de ce règlement.

